

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de convocation du Bureau Communautaire :
08/04/2021

Le 15 avril 2021, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Daniel DOMPOINT, Richard PACCAUD (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY.

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour le diagnostic amont RSDE sur le système d'assainissement de Trévoux – Bords de Saône

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que le diagnostic amont s'inscrit dans le cadre de la démarche de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) du système d'assainissement de Trévoux – Bords de Saône, en application de l'arrêté inter-préfectoral du 24 août 2017.

Cette étude vise à réaliser le diagnostic amont de la station de traitement des eaux usées de Trévoux – Bords de Saône, qui présente des substances significatives identifiées lors de la campagne de prélèvements RSDE réalisée en 2018.

Le coût de cette étude est estimé à hauteur de 55 000 € H.T.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention respectives du plan départemental de l'eau et du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la réalisation du diagnostic amont du système d'assainissement de Trévoux – Bords de Saône, évalué à 55 000 € H.T ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;

- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **19 AVR. 2021**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210415-2021B08-AC
Affichage le : **19 AVR. 2021**

A Trévoux, le 15/04/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

